

## Les États membres de l'Union européenne et les États candidats à l'adhésion

**Source:** CVCE. European Navigator. Raquel Valls.

**Copyright:** (c) CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/les\\_etats\\_membres\\_de\\_l\\_union\\_europeenne\\_et\\_les\\_etats\\_candidats\\_a\\_l\\_adhesion-fr-306929ce-762a-44ac-afdc-89471e4515fa.html](http://www.cvce.eu/obj/les_etats_membres_de_l_union_europeenne_et_les_etats_candidats_a_l_adhesion-fr-306929ce-762a-44ac-afdc-89471e4515fa.html)



**Date de dernière mise à jour:** 08/07/2016

## Les États membres de l'Union européenne et les États candidats à l'adhésion

L'Union européenne compte 27 États membres à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Les États fondateurs sont les 6 pays d'Europe occidentale qui, dans l'après-guerre, signent et ratifient le traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) du 18 avril 1951, ainsi que, six ans plus tard, le traité instituant la Communauté économique européenne (CEE) et le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA ou Euratom) du 25 mars 1957: la **Belgique**, l'**Allemagne**, la **France**, l'**Italie**, le **Luxembourg** et les **Pays-Bas**.

Avant la création de l'Union européenne en 1993, les Communautés européennes s'élargissent à trois reprises:

- Le **Royaume-Uni**, l'**Irlande** et le **Danemark** adhèrent le 1<sup>er</sup> janvier 1973. Il s'agit de la première vague de pays «anglo-scandinaves», dont deux sont issus de l'Association européenne de libre-échange (AELE): le Danemark et le Royaume-Uni. La Norvège, un autre pays de l'AELE qui devait faire partie du même groupe, refuse son adhésion par référendum en septembre 1972. Les Communautés européennes comptent alors neuf membres.

La chute des dictatures militaires en Grèce, en Espagne et au Portugal permet l'élargissement des Communautés vers le Sud:

- La **Grèce**, liée aux Communautés par un accord d'association depuis 1962, adhère le 1<sup>er</sup> janvier 1981 en tant que dixième État membre.
- L'adhésion de l'**Espagne** et du **Portugal** le 1<sup>er</sup> janvier 1986 porte ensuite le nombre d'États membres à 12.

Après l'entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> novembre 1993 du traité sur l'Union européenne, signé à Maastricht le 7 février 1992, l'Union européenne (qui englobe les Communautés sans les remplacer) s'élargit à deux reprises:

- Le 1<sup>er</sup> janvier 1995, le nombre d'États membres s'élève à 15 avec l'entrée de l'**Autriche**, de la **Finlande** et de la **Suède**. Il s'agit de la deuxième vague de pays sortants de l'AELE. La Norvège, qui tente pour la deuxième fois d'adhérer, rejette à nouveau son adhésion par référendum en novembre 1994.

- L'Union des 25 naît le 1<sup>er</sup> mai 2004 avec l'adhésion de la **République tchèque**, de l'**Estonie**, de **Chypre**, de la **Lettonie**, de la **Lituanie**, de la **Hongrie**, de **Malte**, de la **Pologne**, de la **Slovénie** et de la **Slovaquie**. Outre un deuxième élargissement vers le Sud méditerranéen (Malte et Chypre, États associés respectivement depuis 1971 et 1973), un premier élargissement est ainsi réalisé vers les pays d'Europe centrale et orientale (PECO) issus de l'ancien bloc soviétique. Les deux autres PECO (**Bulgarie** et **Roumanie**), qui ont négocié simultanément leur entrée, signent le traité d'adhésion le 25 avril 2005 et adhèrent à l'Union européenne le 1<sup>er</sup> janvier 2007. Le continent européen est symboliquement unifié après presque soixante ans de division Est-Ouest.

### Les États candidats à l'adhésion

Liée à la Communauté par un accord d'association depuis 1964 (accord d'Ankara), qui prévoit une union douanière en vigueur depuis 1996, la **Turquie** présente sa demande d'adhésion en avril 1987. Lors du Conseil européen d'Helsinki des 10 et 11 décembre 1999, elle se voit reconnaître le statut de pays candidat

ayant vocation à rejoindre l'Union. Les 16 et 17 décembre 2004, compte tenu du rapport et de la recommandation de la Commission, le Conseil européen de Bruxelles décide que la Turquie remplit suffisamment les critères politiques de Copenhague pour que soient ouvertes des négociations d'adhésion, à condition que ce pays mette en œuvre six textes législatifs spécifiques mentionnés par la Commission, et notamment les aspects concernant les libertés fondamentales et le respect intégral des droits de l'homme. Le Conseil européen demande au Conseil de parvenir à un accord sur le cadre de négociation avec la Turquie en vue de l'ouverture des négociations le 3 octobre 2005.

Suite au Conseil européen de Santa Maria da Feira des 19 et 20 juin 2000, qui considère que les pays des Balkans occidentaux (Albanie, Bosnie-et-Herzégovine, Croatie, ancienne République yougoslave de Macédoine et Serbie-et-Monténégro) sont des candidats potentiels à l'adhésion, la **Croatie** présente sa demande d'adhésion en février 2003 et obtient le statut officiel de pays candidat lors du Conseil européen des 16 et 17 juin 2004. Liée à l'Union européenne par un accord d'association et de stabilisation (ASA) depuis février 2005, le Conseil européen des 16 et 17 décembre de la même année demande au Conseil de parvenir à un accord sur le cadre de négociations avec la Croatie en vue de l'ouverture des négociations le 17 mars 2005, pour autant que la Croatie coopère pleinement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Le 16 mars 2005, le Conseil «Affaires générales et relations extérieures», en l'absence d'un commun accord, reporte l'ouverture des négociations. Le 3 octobre 2005, sur la base d'une évaluation positive de la coopération de la Croatie avec le TPIY, le Conseil donne son feu vert à l'ouverture des négociations d'adhésion de la Croatie à l'Union européenne, en même temps qu'il approuve le cadre de négociation avec la Turquie.

L'**ex-république yougoslave de Macédoine** présente sa demande d'adhésion le 22 mars 2004 et obtient le statut officiel de pays candidat lors du Conseil européen des 15 et 16 décembre 2005. Elle est liée à l'Union européenne par un ASA depuis avril 2004.